Financeurs :

Étude de préfiguration de la gestion et de la valorisation des boues d'épuration domestiques dans le Doubs

Compte rendu du Comité Technique élargi n°5

Jeudi 15 décembre 2022 à 9h30 (en visioconférence)

I. Liste des participants

NOM Prénom	Structure	Fonction	Adresse mail	Excusé	Présent
MOUTON Camille	Alliance Environnement exploitation	Responsable bureau d'étude	c.mouton@alliance-env.fr		X
POUGET Joël	Agrosylva	Directeur	j.pouget@agrosylva.eu		X
GRANADOS Johann	AERMC	Chargé d'intervention	johann.granados@eaurmc.fr		X
BONNET Mathilde	ADEME BFC	Ingénieure Agriculture Méthanisation et Territoires	mathilde.bonnet@ademe.fr		X
ROLLIN Géraldine	Banque des Territoires	Responsable d'investissement Eau & Assainissement Environnement et Valorisation des Ressources	Geraldine.rollin@caissedesdepots.fr		X
EULER Christian	Banque des Territoires	Responsable Régional Thématique TEE, Mobilité et Infrastructures	christian.euler@caissedesdepots.fr	X	
TAUVERON Muriel	ASCOMADE	Chargée de missions	assainissement@ascomade.org		X
SOUDIERE Claire	CC2VVertes	Technicienne études et exploitation	claire.soudiere@cc2vv.fr		X
COURDIER Sarah	CCFDrugeon	Responsable Eau/Assainissement	s.courdier@frasnedrugeon-cfd.fr		X
POTIER Alexandre	CCGPontarlier	Responsable Eau/Assainissement	a.potier@grandpontarlier.fr		X
VIENNET Elisabeth	CCMontbenoît	Présidente	cccmontbenoit@wanadoo.fr		X
BOITEUX Denis	CCPSBelleherbe	Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement	denis.boiteux@wanadoo.fr		X
GURTNER Pierre	CCVMorteau	Technicien Eau et assainissement	pierre.gurtner@morteau.org		X
ALBERT Philippe	CD39	Directeur Environnement	palbert@jura.fr		X
TALHOUARN Mathilde	CD90	Chargée de mission eau	mathilde.tallhouarn@territoiredebelfort.fr		X
MULLER Océane	CIA 25-90	Conseillère valorisation agricole des déchets	omuller@agridoubs.com		X
SCHELLENBERGER Gilles	CIA 25-90	Directeur adjoint	gschellenberger@agridoubs.com		X
MAMET Etienne	DDT25	Responsable Eau/Assainissement	etienne.mamet@doubs.gouv.fr		X
VAUDEVILLE Cyril	DDT25	Instructeur Police de l'eau	cyrille.vaudeville@doubs.gouv.fr		X
BAUD Jean-Baptiste	FRCL	Technicien assainissement	jbbaud@frcl.massif-jurassien.fr		X
PINCHEMEL Cécile	GBM	Technicienne assainissement	sophie.rapenne@grandbesancon.fr		X

NOM Prénom	Structure	Fonction	Adresse mail	Excusé	Présent
VURPILLOT Cyril	PMA	Ingénieur Eau/assainissement	cyril.vurpillot@agglo-montbeliard.fr		X
DEBOUCHE Véronique	Préfecture 25	Adjointe à la Cheffe du bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques	veronique.debouche@doubs.gouv.fr		X
MUTSCHLER Estelle	Région BFC	Chargée de mission Déchets - Économie circulaire	estelle.mutschler@bourgognefranchecomte.fr	X	
MARQUIS David	SIEVO	Directeur	contact@valdelognon.fr		X
BEAUVILLAIN Bruno	CD25	Développeur Eau/assainissement	bruno.beauvillain@doubs.fr		X
BEGRAND Dylan	CD25	Développeur Eau/assainissement	dylan.begrand@doubs.fr		X
CONTURSI Oswald	CD25	Développeur Eau/assainissement	oswald.contursi@doubs.fr	X	
FROMAGEOT Sandrine	CD25	Développeuse Eau/assainissement	sandrine.fromageot@doubs.fr	X	
JOURNOT Pascal	CD25	Développeur Energie	pascal.journot@doubs.fr		X
PARRA Stéphane	CD25	Responsable du Pôle Eau	stephane.parra@doubs.fr		X
VERNIER Benoit	CD25	Chef du service Environnement et espace rural	benoit.vernier@doubs.fr		X

II. Synthèse des échanges au cours de la réunion

Le diaporama présenté par le bureau d'études Agrosylva est fourni en annexe du présent compte-rendu.

- **À propos des débouchés agricoles :**

Cécile PINCHEMEL (GBM) : *Sur le territoire du Grand Besançon, les boues d'épuration sont évacuées à 70 % en Haute-Saône, ce qui explique en partie que les débouchés semblent favorables sur ce secteur.*

Joël POUGET (Agrosylva) *nuance ces propos en indiquant que si les débouchés agricoles semblent également favorables sur le territoire de PMA, l'ensemble du gisement est pourtant épandu dans le Doubs.*

Stéphane PARRA (CD25) *interroge les membres du Comité technique élargi sur le taux d'acceptation théorique des boues par les agriculteurs qui est évalué à 20 % par le bureau d'études et qui conditionne le reste de l'analyse.*

Gilles SCHELLENBERGER (CIA25-90) : *Dans le Haut-Doubs, le taux d'acceptation théorique fixé à 20 % est sans doute illusoire (inférieur à 10 % probablement), même en tenant compte uniquement des agriculteurs qui ne sont pas situés en zone AOP Comté.*

Cécile PINCHEMEL (GBM) : *A contrario, sur le territoire de GBM, le taux de 20 % semble largement sous-estimé, d'autant plus si ces boues ont été préalablement chaulées.*

Cyril VURPILLOT (PMA) *indique qu'il n'a* pas une vision précise de ce taux mais que, globalement, il y a une bonne acceptation des boues dans le cadre du plan d'épandage de PMA (un peu moins concernant les boues liquides).

- **A propos des filières alternatives à l'épandage et des techniques de prétraitement des boues :**

Muriel TAUVERON (ASCOMADE) : L*es plateformes de compostage externalisées vont-elles être saturées par les bio-déchets qu'elles ont l'obligation de collecter ?*

Joël POUGET (Agrosylva) *: Cela reste peu probable car le compostage de bio-déchets entre dans le cadre de la norme NFU 44-051 permettant, par exemple, de pouvoir valoriser le compost en AOP Comté. En opposition avec le compost de boues normé selon la norme NFU 44-095 qui ne le pourra pas. Il serait donc commercialement contreproductif de mélanger les deux déchets au sein d'une même plateforme. Il est par conséquent plus probable qu'un certain nombre de projets de compostage dédiés voient le jour dans les années à venir.*

Muriel TAUVERON (ASCOMADE) : *Ne faudrait-il pas pousser les collectivités à se doter de lit de séchage planté de roseaux (LSPR) pour gérer leurs boues liquides ?*

Joël POUGET (Agrosylva) *: avec un contexte agricole légèrement plus favorable, où l'acceptabilité des boues n'aurait pas été dictée par un cahier des charges restrictif (celui de l'AOP) mais plutôt par des critères d'odeurs ou bien d'attentes sur une valeur agronomique bien précise, les LSPR auraient jouer un rôle intéressant, puisque le rhizocompostage permet à la fois de détruire les odeurs tout en bonifiant l'intérêt agronomique des boues. Néanmoins, même rhizocompostées, les boues ne sont pas acceptées en AOP. Contrairement au compost NFU 44-095, elles ne peuvent pas être commercialisées auprès des particuliers, et ne peuvent pas servir à fabriquer de la terre amendée (elles ne profitent donc pas des solutions alternatives à l'épandage agricole qu'offre le compost NFU 44-095). De plus, le rhizocompost n'est pas considéré comme hygiénisé (contrairement au chaulage et au compostage) et il n'échappe donc pas à la réglementation covid (sauf à laisser les boues dans le LSPR pendant un an sans alimentation, ce qui cause des problème d'exploitation). Rajoutons à cela, que la technique de rhizocompostage par LSPR est très consommatrice en surface foncière et coûteuse en investissement. Par conséquent, bien que cette technique reste très intéressante (stabilisation des boues, bonification de la valeur agronomique, stockage, ...), le contexte local du Haut-Doubs ne lui est objectivement pas favorable (en tout cas dans le contexte actuel de la crise Covid et de l'interdiction d'épandage en zone AOP).*

Mathilde BONNET (ADEME) : *Pourquoi la méthanisation n'a-t-elle pas été étudiée et pourquoi ne pas s'être rapproché des porteurs de projet de méthanisation de déchets agricoles notamment ?*

Camille MOUTON (Alliance Environnement) : *La méthanisation a été étudiée dans le cadre de la phase 1 de l'étude au travers notamment d'une analyse AFOM de la filière qui montre les faiblesses suivantes :*

- *Le pouvoir méthanogène des boues est faible*
- *La valorisation du digestat produit n'échappe pas aux contraintes qui s'exercent sur les boues (en particulier celles largement évoquées dans le Haut-Doubs) entrainant, de fait, l'impossibilité de réfléchir à des unités associant boues d'épuration domestiques et effluents agricoles en secteur AOP*
- *La méthanisation est coûteuse et rentable uniquement pour de très grosses stations d'épuration du type de Port Douvot à Besançon.*

Stéphane PARRA (CD25) : *Par rapport au cahier des charges initial de l'étude, la méthodologie a dû nécessairement évoluer au regard des premiers résultats, suite aux travaux menés par le bureau d'études. Ainsi, rapidement, le Comité technique est arrivé à la conclusion que l'étude n'aboutirait pas forcément à un unique scénario départemental de gestion des boues mais à plusieurs scénarios à des échelles emboitées dans lesquels les maîtres d'ouvrage devront s'inscrire afin que le bureau d'études puisse les dimensionner dans le cadre de la tranche optionnelle, si elle est affermie. Le dernier Comité technique élargi qui s'est réuni au mois de juin a ainsi permis de valider l'organisation méthodologique de la phase 2 de l'étude (méthode du puzzle, élaboration d'arbres de décisions opérationnels pour les maîtres d'ouvrage, étude de 3/4 projets mutualisés sur le secteur du Haut-Doubs et actions transversales communes) ainsi que certains partis pris (initiatives privées et matières de vidange non étudiées plus en détail à ce stade).*

- **<u>À propos des projets potentiels des collectivités locales :</u>**

Cécile PINCHEMEL (GBM) *confirme les deux projets listés dans l'étude.*

Elisabeth VIENNET (CCMontbenoît) *mentionne deux projet de déshydratation des boues : un lit de séchage planté de roseaux et une unité de déshydratation mécanique. Elle ajoute que la CCM étant située intégralement en zone AOP et membre de Préval, la solution « incinération » semble être la plus à même de répondre aux besoins locaux.*

Cyril VURPILLOT (PMA) *note que la mise en place d'un chaulage in-situ à Pont de Roide par PMA reste en questionnement.*

- **À propos des financements mobilisables :**

Johann GRANADOS (AERMC) : *Dans le cadre de son XIème programme d'intervention, l'Agence de l'eau apporte son aide à l'hygiénisation des boues jusqu'à fin 2024, dès lors que le projet concerné permet de répondre au décret de 2020 lié à la Covid. En ce qui concerne les outils de chaulage et les unités mobiles de déshydratation, ils sont éligibles à une aide à hauteur de 50 % d'un plafond basé sur le nombre d'équivalents-habitants raccordés (rarement atteints).*
En revanche, pour les outils communs déportés, l'étude des dossiers de financement se fera au cas par car. Le budget est limité à 10 M€ HT environ. A ce titre, disposera-t-on dans le cadre de l'étude d'une estimation financière en grande masse de ces derniers ?

Joël POUGET (Agrosylva) *indique qu'à ce stade de l'étude, les projets sont évalués à plusieurs millions d'euros mais qu'il est compliqué de les chiffrer plus précisément sans connaitre le positionnement des EPCI sur le sujet.*

Stéphane PARRA (CD25) *ajoute que l'un des objectifs de la tranche optionnelle de l'étude sera bien de préciser techniquement et financièrement ces projets dans le cas où ils feraient l'objet d'une validation en Comité de pilotage élargi.*

Johann GRANADOS (AERMC) *répond qu'il sera possible dans ce cadre d'engager une réflexion avec le siège de l'Agence de l'eau pour préciser les modalités d'aide d'un projet mutualisé à plusieurs millions d'euros.*

Géraldine ROLLIN (Banque des territoires) *détaille le financement « Aqua-prêt » qui est proposé par la Banque des Territoires permettant de financer des projets liés aux petit et grand cycles de l'eau et qui pourrait être mobilisé dans le cadre des projets d'investissement faisant suite à cette étude.*
Plus d'infos sur : https://www.banquedesterritoires.fr/aqua-pret

Benoit VERNIER (CD25) rappelle que le Département constituera également un partenaire technique et financier du bloc communal dans le cadre du développement de leurs projets d'investissement.

Benoit VERNIER et Stéphane PARRA (CD25) ***remercient les participants pour la qualité des échanges et rappellent l'importance que chaque maître d'ouvrage fasse remonter au Département les stratégies locales envisagées en matière de gestion future de leurs boues d'épuration et les projets d'investissement envisagés pour y parvenir. En effet, un positionnement des principaux producteurs de boues s'avère primordial pour consolider et dimensionner de manière fiable les scénarios de gestion futures des boues d'épuration domestiques dans le Doubs.***